LE BILAN PROFESSIONNEL

Outil d'accompagnement qui permet d'élaborer un projet professionnel d'évolution ou de repositionnement dans son organisation.

Le bilan professionnel s'adresse aux fonctionnaires territoriaux et aux agents contractuels de la fonction publique territoriale. Il est réalisé soit à l'initiative de l'employeur, soit à l'initiative de l'agent mais toujours avec l'accord de la collectivité.

Pourquoi faire un bilan professionnel ?

- Faire le point sur ses compétences, ses aptitudes, ses motivations,
- Définir un projet professionnel et /ou de formation en vue d'une mobilité interne ou externe,
- Anticiper et sécuriser un repositionnement interne choisi ou contraint,
- Evoluer vers un poste à responsabilité et prendre conscience de son potentiel,
- Elaborer un projet de reconversion réaliste et réalisable au regard de ses aptitudes…

Quels bénéfices sont apportés par le bilan professionnel ?

POUR L'AGENT

- Prendre conscience de ses points forts et de ses points faibles,
- Réaliser son potentiel et retrouver confiance,
- Identifier d'autres fonctions, postes en tenant compte de ses capacités,
- Améliorer son niveau de satisfaction et de bien-être au travail,
- Trouver de nouvelles sources de motivation,
- Aborder positivement le changement…

POUR LA COLLECTIVITE

- Prévenir l'usure professionnelle,
- Dynamiser ou sécuriser le parcours,
- Explorer des situations professionnelles difficiles, ou de problématiques de santé et tenter de trouver des solutions.

Le conseiller bilan psychologue, formé au coaching professionnel sera, pendant toute la durée du Bilan professionnel, votre interlocuteur privilégié.

Les étapes du bilan professionnel

1 Phase préliminaire

Information des conditions, du déroulement, des outils au bénéficiaire

Définition et analyse de la nature des besoins de l'agent

Confirmation de l'Engagement de la personne

2 Phase d'investigation

Identification des compétences , intérêts , motivations, ressources

Exploration des hypothèses de transition, analyse de l'environnement

Définition d' un projet , Réalisation de démarches et enquêtes

3 Phase de conclusion

Restitution globale

Recensement des points d'appui et de vigilance en lien avec le projet

Définition du plan d'action

Durée et modalités

Le bilan professionnel s'effectue sous la forme d'entretiens individuels. D'une durée totale de 24 heures, les séances sont de 2 heures en moyenne, réparties sur une période de 3 à 6 mois.

Les entretiens sont espacés en fonction du rythme de l'agent et des impératifs professionnels. Ils sont réalisés le plus souvent en présentiel au CDG84.

→ Prise de contact avec Mme Annie ORLHIAC responsable du Pôle Innovation RH, à *a.orlhiac@cdg84.fr*

→ Mise en place d'un entretien préalable avec l'agent afin de préciser ses attentes.

→ Après engagement des 2 parties, signature de la convention cadre Assistance et Conseil en Organisation par la collectivité et établissement d'un devis par le CDG.

Une synthèse du bilan professionnel est remis à la collectivité avec l'accord du bénéficiaire, un entretien tripartite peut être réalisé.

TARIFS : 50€/Heure Collectivités Affiliées

55€/heure Collectivités Non Affiliées